



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 8271

Texte de la question

M. Michel Péricard attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'attitude du Gouvernement vis-à-vis du nucléaire. En effet, la politique du Gouvernement actuel en la matière provoque de vives inquiétudes. Or, il est important que la France, indépendamment des emplois que le nucléaire procure, reste le flambeau d'une énergie propre et plus sûre, et conserve l'avance technologique que la plupart des pays du monde lui reconnaissent. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend changer sa politique sur le nucléaire et, ainsi, défendre les intérêts de la France ou bien s'il compte se laisser manipuler par certaines associations dites « Ecologistes » qui, par insouciance, portent un grave préjudice à l'énergie nucléaire.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question concernant la politique énergétique de la France. La politique énergétique engagée au lendemain du premier choc pétrolier s'est largement appuyée sur l'énergie nucléaire pour la production d'électricité tout en promouvant activement les économies d'énergie. La place importante qu'occupe l'énergie nucléaire dans la production d'électricité n'est pas remise en cause par le Gouvernement. Simplement, pour ce qui concerne les centrales électronucléaires, la période d'équipement intensif est terminée. La question du renouvellement du parc, en tenant compte de la surcapacité actuelle, ne devrait pas se poser avant 2010-2020, en fonction de la durée de vie des centrales. Cette période de pause doit être mise à profit pour renforcer la sûreté des installations nucléaires, définir et mettre en oeuvre les options de maîtrise de l'aval du cycle, c'est-à-dire le devenir des combustibles irradiés et des déchets radioactifs, améliorer la transparence du contrôle de l'industrie nucléaire, développer l'indépendance et la pluralité de l'expertise et ouvrir le champ des options énergétiques. Dans ce domaine, tant les dernières décisions gouvernementales que les travaux du Commissariat au Plan orientent la politique énergétique vers l'ouverture des options énergétiques. Ils placent en priorité la relance des efforts concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production et l'utilisation des énergies renouvelables. L'impulsion donnée par le Gouvernement à l'action de l'ADEME va tout à fait dans ce sens. Ces orientations répondent à la fois aux exigences de la lutte contre l'effet de serre, de la diversification énergétique et du maintien ou de la création d'activités décentralisées, pourvoyeuses d'emploi, notamment dans les régions les plus défavorisées. En outre, les industries et services, tout particulièrement dans le secteur des petites et moyennes entreprises y trouveront un tremplin à l'exportation. La contribution des collectivités territoriales à l'impulsion et au soutien de ces actions sera décisive. Diversification, plus grande démocratie dans les choix, objectif du développement durable doivent être les axes d'une politique énergétique rénovée à l'aube du 21e siècle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Péricard](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8271

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 mars 1998

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4712

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1474